



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15/09/2023

Annonces du Président de la République en faveur du patrimoine religieux

La France compte un très grand nombre d'édifices religieux qui font la force de notre Histoire, l'identité de nos paysages et auxquels nos compatriotes, qu'ils soient croyants ou non croyants, sont intimement attachés. Mais ce précieux patrimoine est fragile. Son entretien et sa conservation incombent pour une très large part aux communes, souvent trop petites pour supporter seules la charge des travaux. Face à cette situation, le 5 juin 2023 au Mont-Saint-Michel, le chef de l'Etat a annoncé que l'état se mobiliserait pour le patrimoine religieux. Aujourd'hui sur les quelque 50 000 édifices de cultes, près de 500 seraient en péril et 2500 dans un état préoccupant. Dans l'objectif de préserver ce bien commun, de le transmettre aux générations futures mais aussi de maintenir les savoir-faire et métiers d'art dont il est le substrat, le Président de la République a annoncé des mesures fortes qui seront portées par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et la ministre de la Culture, pour venir en aide aux propriétaires d'édifices religieux :

- Lancement d'une campagne de protection au titre des monuments historiques d'édifices culturels publics ou privés, en mettant l'accent sur ceux situés dans les petites communes et construits aux XIXe et XXe siècles. Cette protection rendra ces monuments éligibles à des subventions du ministère de la Culture, qui prendra ainsi sa part dans le financement des travaux de restauration.
- Mobilisation par les Préfets des crédits de soutien à l'investissement local (notamment ceux de la dotation d'équipement des territoires ruraux et de la dotation de soutien à l'investissement local) en faveur de la rénovation du patrimoine religieux propriété des collectivités dans les communes rurales.
- Lancement ce jour d'une collecte nationale avec la Fondation du patrimoine, sur le modèle de celle réalisée pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. S'appuyant sur l'attachement des Français au patrimoine religieux de leurs villages, cette collecte permettra de lever des dons pour financer les travaux de restauration et de sécurité incendie des édifices religieux des communes de moins de 10 000 habitants en métropole et moins de 20 000 en Outre-mer. Pour les dons jusqu'à 1 000 euros par an, l'État décide d'accorder exceptionnellement une déduction fiscale relevée à 75% jusqu'à fin 2025.
www.fondation-patrimoine.org/religieux
- Les initiatives d'« usages compatibles » seront particulièrement valorisées à l'instar des projets lauréats du prix Sésame de la Fondation du patrimoine (activités culturelles, sociales.... dans le respect de l'histoire des édifices et compatibles avec l'activité culturelle).

- En réponse aux communes qui manquent de moyens mais parfois aussi de forces vives pour lancer les chantiers, 10% du montant de la collecte seront dédiés au soutien aux études et à l'ingénierie. Et, dans le cadre du programme « Villages d'avenir », l'Agence nationale de la cohésion des territoires met des chefs de projets à disposition des communes rurales pour les soutenir davantage dans la conduite de leurs projets.

Contact presse

Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 07 22 22

Mél : service-presse@interieur.gouv.fr

www.interieur.gouv.fr/

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr